



Municipalité de
SAINT
FRANÇOIS
XAVIER
DE
BROMPTON

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS XAVIER DE BROMPTON

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, que:

Le rôle de perception, suite à l'imposition des taxes pour l'année 2023, est maintenant terminé et déposé au bureau municipal et que toute personne peut en prendre connaissance durant les heures régulières de bureau;

Qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans les délais prévus;

Que le paiement des taxes mentionnées audit rôle doit être effectué en 6 versements égaux aux dates d'échéance suivantes :

1 ^{er} versement :	09 mars	2023
2 ^e versement :	27 avril	2023
3 ^e versement :	08 juin	2023
4 ^e versement :	10 août	2023
5 ^e versement :	21 septembre	2023
6 ^e versement :	26 octobre	2023

Toutefois, toutes les taxes sont exigibles et payables en un seul versement, soit le 09 mars 2023 si le montant dû est de moins de 300,00\$.

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 19^e jour de janvier 2023.



Sylvie Champagne,
Directrice générale et greffière trésorière